

# THAMM

**Employabilité. Mobilité. Circularité.**

THAMM est un programme de coopération financé par l'Union européenne qui porte sur la gouvernance des migrations et la mobilité de travail entre l'Afrique du Nord et l'Union européenne.



Ce programme est financé par l'Union européenne



وزارة الشؤون العمالية والشؤون  
وزارة الشؤون العمالية والشؤون



# THAMM-OFII : Employabilité. Mobilité. Circularité.

( janvier 2022 - décembre 2025 )

L'intervention de l'OFII se concentre sur la Tunisie. En partenariat étroit avec le ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle, THAMM OFII a pour objectif général d'accroître la mobilité circulaire entre la Tunisie d'une part, la France et les États européens d'autre part. Le projet agit dans quatre domaines :

- 1) promouvoir des programmes concrets de migration circulaire comme le contrat saisonnier ou le contrat jeune professionnel,
- 2) renforcer la coopération entre les administrations tunisiennes et européennes autour des métiers en tension,
- 3) améliorer l'employabilité des Tunisiens.e.s qualifié.e.s, en Tunisie et à l'étranger,
- 4) développer l'attractivité du territoire tunisien aux yeux des compétences expatriées.





**Organiser et Promouvoir la Mobilité Professionnelle Circulaire**

## Qu'est-ce que la migration circulaire ?

La migration circulaire est entendue comme la possibilité pour une personne qui s'est engagée légalement dans un parcours migratoire d'envisager des périodes de sa vie en Europe et d'autres en Tunisie, sans caractère irréversible. Le principe de base de la migration circulaire est qu'elle doit bénéficier à toutes les parties prenantes :

- Au migrant, à travers un séjour légal, une couverture sociale, un droit à la formation, une capacité d'épargne et une possibilité d'aide au retour ou à la réinstallation ;
- Au pays de séjour, en palliant notamment les difficultés de recrutement des entreprises dans certains secteurs (métiers en tension, emplois non pourvus) ;
- Au pays d'origine (alternative au chômage, transferts d'argent, puis retour des compétences accrues par l'expérience migratoire, transfert technologique, réseautage professionnel, etc.).

# Voies légales de migration circulaire :

## Contrat « jeune professionnel »

En 2003, la Tunisie et la France ont conclu un accord permettant chaque année à des jeunes professionnels tunisiens, âgés de plus de 18 ans et de moins de 35 ans, d'acquérir une expérience professionnelle en France. Le jeune professionnel est salarié de l'entreprise, avec un contrat de travail à durée déterminée (CDD) de 3 à 12 mois, renouvelable dans la limite de 24 mois. À son retour en Tunisie, il peut demander l'aide à la réinsertion de l'OFII.

## Contrat saisonnier

Comme son nom l'indique, ce type de contrat est adapté pour des tâches limitées dans le temps qui se répètent chaque année à une période à peu près similaire. Le salarié peut travailler jusqu'à 6 mois par an en France tout en maintenant sa résidence habituelle en Tunisie.

## Opérations pilotes

Destinées à tester des formes de partenariat pour la mobilité, les opérations pilotes permettront de diriger 734 primo-migrants vers des emplois décents, à travers des processus de recrutement équitables, apportant une égale satisfaction aux salariés et aux employeurs. Jusqu'à 1518 bénéficiaires finaux auront leur place dans le projet : 734 personnes recrutées en Europe, 766 personnes avec une employabilité améliorée et 18 compétences de retour. Pour en savoir plus : [thamm-ofii.org](http://thamm-ofii.org)





## Nos partenaires :

Le dispositif proposé par l'OFII comporte :

- Ministère de l'Emploi et de la Formation professionnelle (MEFP) : Direction générale du placement international et de la main d'œuvre étrangère, Agence nationale pour l'emploi et le travail indépendant (ANETI), Agence tunisienne de formation professionnelle (ATFP), Observatoire national de l'emploi et des qualifications (ONEQ), etc.
- Ministère de l'Agriculture (AVFA)
- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat (ONTT)
- Partenaires sociaux (UTICA, UGTT, etc.)
- Organisations professionnelles (ordres, fédérations, etc.)
- Secteur privé : entreprises tunisiennes et françaises,
- Structures de formation
- Collectivités territoriales
- Société civile préoccupée par les questions d'emploi

## Contact :

Facebook : @OFIITHAMM

Site web : <https://thamm-ofii.org/>

Mail : [thamm2ofii@gmail.com](mailto:thamm2ofii@gmail.com)

Tél : +216 50 50 00 34

